

Article 29 du Règlement

M. Waddell: La société Dome Petroleum existait bien avant cela.

M. Shields: Elle appartenait à des intérêts étrangers.

M. McKnight: J'ai entendu le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) se plaindre quelque peu des activités de Dome à Ottawa dans le passé, plutôt que dans les champs pétrolifères. L'opposition demande au gouvernement de prendre des mesures au sujet d'une chose sur laquelle il ne peut influencer.

Nous connaissons les chiffres. La société Dome Petroleum doit 6,3 milliards de dollars. Par qui est-elle contrôlée à l'heure actuelle? Appartient-elle à des intérêts canadiens?

M. Riis: Oui.

M. McKnight: Le NPD prétend que oui. Or, la réponse est non. Permettez-moi de vous lire ce que le fondateur de la société Dome Petroleum, Smiling Jack, avait à dire. Selon lui, du fait que moins de 30 p. 100 des actions de Dome sont détenues par des Canadiens, on ne peut parler d'entreprise appartenant à des intérêts canadiens. En interprétant de la façon la plus large possible les chiffres, on arrive à une participation canadienne de 48 p. 100. Pourquoi prétend-on alors qu'il s'agit d'une société appartenant à des intérêts canadiens? Moins de 30 p. 100 des actions sont détenues par des Canadiens. Je ne comprends pas.

M. Tobin: Il se fait chahuter par des députés de son propre parti.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai encore 14 ou 15 orateurs à entendre. Si les discours durent 20 minutes dans chaque cas, j'espère qu'on laissera aux députés l'occasion de terminer et que je n'aurai pas à m'interposer et ainsi réduire le temps de parole. Je vous en prie.

M. Tobin: Le chahutage est à proscrire.

M. McKnight: Monsieur le Président, examinons les propos de l'ancien président de Dome, son fondateur. Selon lui, toute société américaine d'envergure qui a investi des milliards de dollars pour construire des pipelines, des raffineries et un réseau de commercialisation doit mettre en valeur des réserves sur le continent américain pour exploiter ces installations. Il a été question des réserves de la mer de Beaufort.

Dome a loué des millions d'acres de terres domaniales canadiennes. Elles ne seront pas explorées parce que Dome n'a pas l'argent nécessaire. Les ressources financières de Dome sont épuisées à l'heure actuelle, la caisse est vide. Les vrais dirigeants de Dome, ce sont les banques, tant canadiennes qu'étrangères. Or, les banquiers ne sont pas faits pour diriger des sociétés pétrolières. La prospection ne les intéresse pas. Ils ne s'intéressent pas au sort des travailleurs des installations de forage ou de ceux qui fournissent des services. Dome manque tellement d'argent qu'elle a décidé de ne pas payer ses fournisseurs avant 90 jours. Qu'arrive-t-il au soudeur ou au chauffeur de camion? Ils doivent attendre 90 jours parce que les mouvements de trésorerie de Dome ne lui permettent pas de régler

dans les 30 jours. Est-ce donc cela que les libéraux et les néo-démocrates voudraient voir continuer?

M. Tobin: Non.

M. McKnight: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) dit que non. Je suis d'accord avec lui. J'ai entendu les deux chefs des partis d'opposition demander s'il était possible qu'une autre offre soit faite. Cela ne dépend pas du gouvernement ou du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), mais des actionnaires et des créanciers de Dome. Le gouvernement ne peut pas vendre une entreprise qui ne lui appartient pas.

M. Tobin: Ce n'est pas ce que vous avez dit à propos des banques.

M. McKnight: L'opposition n'a présenté aucune solution de rechange. Si, le NPD l'a fait, comme il fallait s'y attendre. Il a proposé que Petro-Canada se porte acquéreur. Cela nous aurait coûté 5 ou 6 autres milliards. Le NPD veut-il imposer une autre taxe de 4c. ou 5c. le litre d'essence afin de récupérer ces 6 milliards de dollars?

M. Shields: Évidemment.

M. McKnight: Combien de temps serait-elle en vigueur? Aussi longtemps que la taxe des libéraux pour compenser l'achat de Petro-Canada?

M. Tobin: Elle est encore en vigueur.

M. McKnight: Nous l'avons réduite. Le député de Terre-Neuve est en train de rire. Que pense-t-il d'Hibernia? Il appuie fermement...

M. Tobin: Une autre promesse non tenue.

M. McKnight: ... l'Accord de l'Atlantique et les avantages que le gouvernement a procurés à sa province...

M. Tobin: Nommez-les-moi.

M. McKnight: ... en concluant cet accord. Le chef de son parti a pourtant le culot de dire qu'il faut que Dome soit vendue...

M. Tobin: Nommez ces avantages.

M. McKnight: ... à une société canadienne. Il n'a pas pu en nommer une. Il n'avait pas une seule suggestion à faire...

M. Tobin: Nommez-les, Bill, ces avantages.

M. McKnight: Je vois. D'après le député de Terre-Neuve, nous n'aurions pas dû conclure l'Accord de l'Atlantique.

M. Tobin: Nommez-m'en les avantages.

M. McKnight: Fait étrange, le gouvernement dont il faisait partie n'a pas pu conclure un accord avec sa province. Notre gouvernement l'a fait, et voilà que le député fait le chien du jardinier. Il prétend que cet accord ne vaut rien. Qu'il aille donc dans sa province dire que nous n'aurions pas dû conclure cet accord, qu'il n'apporte rien à sa province. Voici que le député dit qu'il ne veut pas de prospection pétrolière et gazière du gisement Hibernia. Est-ce bien là ce qu'il dit?